



LETTRE AUX RIVERAINS

Madame, Monsieur,

Le lundi 7 juillet 2025 aura lieu la 3^{ème} étape du 112^{ème} Tour de France. A cette occasion, les coureurs traverseront la commune de Pont-à-Marcq par les axes suivants (plan au verso) :

- Avenue du Général de Gaulle (RD2549),
- Rue Nationale (RD2549),
- Rue Germain Delhaye (RD120).

Par conséquent, sur cet itinéraire, la circulation dans les deux sens sera interrompue à partir de 11h30, jusqu'à la fin de la manifestation. Le passage de la caravane publicitaire est prévu vers 12h27 et le premier peloton à partir de 14h22.

Par ailleurs, le stationnement de tous véhicules sera interdit à partir de 07h00, sous peine d'enlèvement et de mise en fourrière.

Ces interdictions ont été réglementées dans l'arrêté municipal 2025/39 consultable sur le site de la commune.

Nous savons pouvoir compter sur chacun de vous pour permettre le bon déroulement de la course.

Le Maire,
Sylvain CLEMENT

LETTRE AUX RIVERAINS

Madame, Monsieur,

Le lundi 7 juillet 2025 aura lieu la 3^{ème} étape du 112^{ème} Tour de France. A cette occasion, les coureurs traverseront la commune de Pont-à-Marcq par les axes suivants (plan au verso) :

- Avenue du Général de Gaulle (RD2549),
- Rue Nationale (RD2549),
- Rue Germain Delhaye (RD120).

Par conséquent, sur cet itinéraire, la circulation dans les deux sens sera interrompue à partir de 11h30, jusqu'à la fin de la manifestation. Le passage de la caravane publicitaire est prévu vers 12h27 et le premier peloton à partir de 14h22.

Par ailleurs, le stationnement de tous véhicules sera interdit à partir de 07h00, sous peine d'enlèvement et de mise en fourrière.

Ces interdictions ont été réglementées dans l'arrêté municipal 2025/39 consultable sur le site de la commune.

Nous savons pouvoir compter sur chacun de vous pour permettre le bon déroulement de la course.

Le Maire,
Sylvain CLEMENT

